CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES

Concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical

DECISION N° 120/2026

FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret 2011-660 modifié du 14 juin 2011 portant statut particulier des personnels administratifs de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret 2011-661 modifié du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 2016-645 du 19 mai 2016 relatif au classement indiciaire applicable à certains corps de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu la décision n°51/2026 portant ouverture d'un concours d'assistant médico-administratif au centre hospitalier des Pyrénées ;

Vu la décision n°93/2026 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours d'assistant médico-administratif ouvert au centre hospitalier des Pyrénées ;

Le directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 2 postes d'assistant médico-administratif dans la branche « secrétariat médical ».

Article 2 : La composition du jury du concours est arrêtée comme suit :

- **Monsieur Olivier NAVASA, directeur d'hôpital, président du jury**
- **Madame Yolande GOUAILLARDOU : attachée d'administration hospitalière**
- **Docteur Emmanuelle BARBOTIN, praticien hospitalier**
- **Madame Béatrice SAINT MAZARD, professeur**

A PAU, le 6 octobre 2026

Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Olivier NAVASA